



Directives pour le déroulement du championnat Sport d'élite 2020/21 (National League, Swiss League, U20-Elit, U17-Elit)

Les directives et prescriptions du Concept cadre de protection Covid-19 sont prépondérantes par rapport aux Directives pour le déroulement du championnat et Infrastructure.

1. Bases et directives générales

1.1 Calendrier général

Pour toutes les ligues : voir « Calendrier/mode » et « Gamecenter » sous www.sihf.ch

1.2 Données relatives à la structure

1.2.1 National League

12 équipes

A la fin de la saison 2020/21 : aucune équipe de National League reléguée en Swiss League pour des motifs sportifs.

A la fin de la saison 2020/21 : une ou aucune équipe de Swiss League (seulement le champion) promue en National League pour des motifs sportifs.

1.2.2 Swiss League

12 équipes

A la fin de la saison 2020/21 : aucune équipe de Swiss League reléguée en MySports League pour des motifs sportifs.

A la fin de la saison 2020/21 : une ou aucune équipe de MySports League promue en Swiss League pour des motifs sportifs.

1.2.3 U20-Elit

1.2.3.1 Composition

12 équipes

A la fin de la saison 2020/21 : une ou aucune équipe de U20-Elit reléguée en U20-Top pour des motifs sportifs (év. qualification pour la ligue).

A la fin de la saison 2020/21 : une ou aucune équipe de U20-Top promue en U20-Elit pour des motifs sportifs (év. qualification pour la ligue).



1.2.3.2 Procédure de relégation

Un club est relégué s'il perd une série de qualification pour la ligue contre un candidat remplissant tous les critères de promotion.

Si l'équipe qui remporte la qualification pour la ligue n'est pas admise pour une promotion, l'équipe de U20-Elit participant à la qualification pour la ligue peut déposer une demande de reconsidération pour se maintenir en U20-Elit (délai : 7 jours après le dernier match de la série de qualification pour la ligue, à 00h00).

Les dates de la qualification pour la ligue sont fixées dans le calendrier et sont contraignantes pour l'équipe classée dernière du classement final U20-Elit. Une annulation de dernière minute de la série de qualification pour la ligue est possible, pour autant que le candidat ne remplisse pas les conditions prévues dans les présentes Directives.

1.2.3.3 Reconsidération en cas de défaite dans la série de qualification pour la ligue

Le groupe de direction statue sur la demande de reconsidération à la majorité. Un représentant de U20-Top n'a pas le droit de déposer une demande de reconsidération.

1.2.3.4 Compétence décisionnelle/voie de recours

Les membres compétents du groupe de direction du domaine « Juniors » statuent sur les recours (voir Règlement Label Talent).

1.2.4 U17-Elit

13 équipes

A la fin de la saison 2020/21 : une ou aucune équipe de U17-Elit reléguée en U17-Top pour des motifs sportifs (tour de promotion/relégation).

1.3 Données relatives au personnel

1.3.1 National League et Swiss League

L'Assemblée de la Ligue Sport d'élite a fixé comme suit le contingent et l'alignement de joueurs étrangers pour la saison 2020/21 :

Ligue	Contingent	Alignement
NL	8	4*
SL	libre	2
NL/SL LQ	8/libre	3
SL/MSL LQ	libre	1



Ne comptent pas au contingent les doubles nationaux et les joueurs avec statut « assimilé Suisse », même s'ils nécessitent une carte de transfert internationale. Une place dans le contingent des joueurs étrangers d'un club est considérée comme utilisée si le joueur étranger figure sur la feuille de match d'une rencontre de championnat au début de la partie.

**Si un joueur (joueur suisse ou joueur avec statut de joueur suisse, qui a disputé au moins 50 rencontres en NL jusqu'ici ; source eliteprospects.com) qui dispose d'un contrat valable auprès d'un club de la National League quitte le club avant le début de la saison régulière sur la base du NHL Player Development Agreement du xx.xx.2020, le club concerné peut aligner un joueur supplémentaire de nationalité étrangère pour remplacer ce joueur. Cette réglementation est valable pour la saison 2020/21.*

Si le joueur retourne dans le club de National League concerné au cours de la saison 2020/21, le nombre de joueurs étrangers pouvant être alignés est réduit dès que le joueur retournant en Suisse est inscrit pour la première fois sur la feuille de match au début d'une rencontre de championnat.

Exemple : Le joueur X dispose d'un contrat valable de trois ans avec le club N et quitte le club le 10 août vers la NHL. Suite à ce changement, le club N peut aligner un cinquième joueur de nationalité étrangère pour la saison 2020/21, à condition que le joueur X ne retourne pas au club N en Suisse pendant la saison 2020/21 et soit à nouveau inscrit sur la feuille de match au début d'une rencontre de championnat de National League. En outre, le contingent de joueurs étrangers dans ce club est augmenté à 9 joueurs.

Contrôle : *Tout club de National League concerné par un tel transfert d'un joueur sous contrat vers la NHL doit envoyer immédiatement, mais au plus tard jusqu'au 30 août, une copie du contrat du joueur au Directeur National League et Swiss League. Le Directeur National League et Swiss League autorise le club concerné à aligner un joueur supplémentaire de nationalité étrangère. Une fois l'approbation donnée, la décision sera communiquée publiquement.*

*** Si la réglementation relative au nombre d'étrangers, conformément au point 1.3. des présentes Directives demeure inchangée, cette disposition s'applique pour les deux prochaines saisons (2020/21 et 2021/22).*

**** En raison du début tardif de la saison en NHL, il est possible qu'un joueur ayant signé un contrat en NHL en été commence la saison en Suisse (prêt). Si tel est le cas, les dispositions suivantes s'appliquent :*

- *Si le joueur est autorisé à jouer en Suisse pour l'équipe (avec une licence A ou B) pour laquelle il a encore un contrat valide, cette équipe ne peut pas aligner cinq étrangers avant le départ du joueur pour la NHL (p.ex. début du camp d'entraînement en NHL).*
- *Si ce joueur joue en Suisse mais n'est pas autorisé à jouer pour l'équipe pour laquelle il a encore un contrat valide (p.ex. l'organisation NHL loue le joueur à une autre équipe en Suisse), alors son équipe d'origine peut aligner cinq étrangers par match conformément aux instructions ci-dessus.*

1.3.2 U20-Elit et U17-Elit

Les dispositions de l'art. 16 du Règlement 1.2 « Conditions cadre pour l'enregistrement de joueurs et le changement de clubs » s'appliquent en ce qui concerne l'autorisation de jouer de joueurs en âge juniors de nationalité étrangère.



1.3.3 Interruption de la période des changements de club (délais de transferts)

Durant la saison 2020/21, l'interruption de la période des changements de club pour les joueurs de nationalité suisse entre en vigueur au

31 janvier 2021 - 00h00

pour les clubs de National League, de Swiss League et des ligues U20-Elit et U17-Elit. Il est déterminant que le formulaire de changement de club T3 dûment rempli et signé par toutes les parties soit déposé jusqu'à 00h00 au plus tard par fax, e-mail ou voie postale (le cachet de la poste faisant foi). Cette disposition s'applique également aux doubles-nationaux, aux joueurs avec statut « assimilé Suisse » et aux joueurs suisses jouant à l'étranger.

Durant la saison 2020/21, l'interruption de la période des changements de clubs pour les joueurs de nationalité étrangère entre en vigueur au

15 février 2021 - 00h00

pour les clubs de National League et de Swiss League. Il est déterminant que le formulaire de changement de club T3 dûment rempli et signé par toutes les parties soit déposé jusqu'à 00h00 au plus tard par e-mail ou voie postale (le cachet de la poste faisant foi).

En ce qui concerne un transfert international (transfert d'un joueur vers la Suisse depuis une fédération étrangère), le transfert doit être approuvé jusqu'à 00h00 au plus tard dans le système en ligne de l'IIHF, étant donné que, selon les prescriptions internationales, aucun transfert international n'est possible après le 15 février 2021. Il n'est pas suffisant qu'un club soumette le formulaire de transfert signé jusqu'au 15 février à 00h00.

Il convient en outre de noter que, conformément aux « International Transfer Regulations », la fédération dont est issu le joueur dispose de 7 jours pour approuver ou refuser un transfert. Ce délai doit être pris en compte en ce qui concerne le délai de l'IIHF susmentionné.

1.3.4 Fenêtre de transfert joueurs étrangers pour la qualification pour la ligue (Swiss League / MySports League)

Ne s'applique pas pour la saison 2020/21

1.3.5 E-licence pour des gardiens (cas d'urgence)

Afin de pouvoir engager en cas d'urgence un gardien sans licence B, il est possible de demander une « E-licence » (licence d'urgence). Par le biais du formulaire T7, qui doit être signé par les deux clubs concernés, une équipe pourrait engager un gardien sans qu'une licence B soit nécessaire. Des gardiens issus des ligues inférieures pourraient ainsi être engagés indépendamment de leur âge. Il est uniquement possible de demander une « E-licence » pour un gardien actif dans une ligue inférieure (licence A et éventuellement licence B auprès d'un club de ligue inférieure). Dans le cas de liaisons espoirs, il sera tenu compte de la licence A de l'équipe active, p. ex. licence A auprès de SCB Future = NL, car liaison espoir avec le SC Bern.



La « E-licence » est valable pendant trois jours à compter de sa signature. Pendant ce temps, le gardien concerné reste autorisé à jouer avec sa licence A et une éventuelle licence B. Un gardien peut être engagé plusieurs fois par saison par le biais d'une « E-licence » (le nombre est illimité). Les heures de bureau du département pour les enregistrements de joueurs (lundi à vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 / e-mail : patrick.droz@sihf.ch, cc : philipp.bohnenblust@sihf.ch) et, pendant le weekend et les jours fériés, le service de piquet pour la validation d'une licence B (voir Directives sur le déroulement de jeu du Sport d'élite, point 1.4) font foi pour les demandes d'une E-licence.

Il n'est possible d'activer une « E-licence » que pendant la saison régulière.

1.3.6 Changement de club durant la saison en cours

Conformément au Règlement « Enregistrement de joueur, la redevance pour l'enregistrement et les indemnités de formation » (art. III, 21 et 22), les dispositions suivantes s'appliquent pour le changement de club d'un joueur au sein de la National League et de la Swiss League ainsi qu'au sein de la ligue U20-Elit et de la ligue U17-Elit durant la saison en cours, c'est-à-dire depuis le jour (à partir de 12h00) du premier match du championnat de National League, Swiss League, U20-Elit et U17-Elit débutant en premier :

Outre l'acquisition d'une licence B/saison, chaque joueur peut être transféré au maximum une fois vers un autre club de National League ou de Swiss League, respectivement de U20-Elit et de U17-Elit. Cette règle ne peut pas être contournée en transférant le joueur vers un club de Regio League ou vers un club à l'étranger, puis à nouveau vers un club de National League/Swiss League/U20-Elit/U17-Elit.

Le joueur peut toutefois effectuer un transfert de retour vers le club qu'il a quitté en cours de saison sous la condition suivante : Si un joueur est retransféré vers le club de National League/Swiss League/U20-Elit/U17-Elit qu'il avait quitté en cours de saison, il n'est autorisé à rejouer que s'il n'a pas figuré sur le rapport de match de la première partie suivant le transfert de retour (soit 1 match de suspension).

Exemples :

Transfert de X à Y = ok

Transfert de X à Y à X = ok après 1 match de suspension

Transfert de X à Y à Z = non autorisé

Si un joueur n'est plus sous contrat après la saison écoulée et qu'il n'est pas enregistré pour la nouvelle saison, un changement de X à Y après le premier match de championnat de la nouvelle saison n'est pas considéré comme un transfert mais comme un enregistrement. Par conséquent, le joueur n'est pas concerné par le match de suspension susmentionné. Il convient toutefois de soumettre un formulaire de changement de club dûment signé.

Ces matchs de suspension ne peuvent pas être contournés en transférant le joueur vers un club et en acquérant une licence B ensuite.

Ces restrictions concernant les transferts ne s'appliquent toutefois que pour les changements de club. Ces dispositions ne s'appliquent pas au « Système des 2 enregistrements de joueurs », qui est valable également pour la National League, la Swiss League, la ligue U20-Elit et la ligue U17-Elit.

Les clubs de National League et de Swiss League ont la possibilité d'obtenir un enregistrement B aussi en dehors des heures de bureau du Département des autorisations de jeu (DAJ). La procédure de requête correspondante est réglée par la NL & SL Operations dans le cadre du service de piquet (voir art. 1.4 ci-après).



Attention : Les expériences passées ont malheureusement montré que l'alignement incorrect de joueurs avec enregistrement B pouvait entraîner de sérieuses conséquences. Il est donc indispensable d'étudier de manière approfondie les restrictions que comporte le règlement relatif aux cartes de joueurs avec le système à « 2 cartes de joueurs » (notamment les articles 3.2. « Restrictions et définitions » et 3.3. « Limitation de la durée d'alignement du joueur »), avant de déposer une requête (formulaire T6).

1.3.7 Contrats standard (U20-Elit et U17-Elit)

Valeur contraignante, voir le « Règlement sur le contrat de formation », art. 2.1.

Exception « gardiens » :

Par équipe, 2 gardiens « d'âge adéquat » doivent obligatoirement être déclarés et enregistrés. Les gardiens supplémentaires sont exemptés de l'obligation d'un contrat de formation et obtiennent une autorisation de jouer également sans « contrat ».

« d'âge adéquat » = année de naissance de la catégorie d'âge concernée

Soumission des documents (voir aussi « Processus de notification et délais »)

Adresse pour l'envoi des documents :

SIHF, Fluhhofstrasse 50, 8152 Glattbrugg
Département Enregistrement des joueurs,
à l'att. de Monsieur Patrick Droz

Requêtes par e-mail : Les déclarations de dernière minute sont possibles par e-mail (les requêtes par fax ne sont plus possibles).

E-mail : patrick.droz@sihf.ch

Un e-mail avec la liste des contrats de formation valables est suffisant. La liste doit contenir au minimum les informations suivantes : nom, prénom et date de naissance du joueur, date du début du contrat, date de la fin du contrat et type de contrat (contrat de formation, contrat de joueur, accord « Collège »). Le club doit veiller à ce qu'un contrat existe bel et bien. Le contrat doit être présenté sur demande.

Changement de club durant la saison en cours

Pour des joueurs titulaires d'une autorisation de jouer pour les U20-Elit ou les U17-Elit (soit les joueurs disposant d'un contrat en cours), un changement de club n'est possible qu'en communiquant par écrit la nouvelle situation contractuelle.

Litiges relatifs à la conclusion de contrat

En cas de litige (par ex. lors d'une procédure de changement de club), il appartient au club de produire le contrat dans sa totalité.

La soumission de listes avec les informations simplifiées relatives aux contrats de formation existants a pour objectif unique de faciliter le processus de l'octroi de l'autorisation de jouer. Avec les listes soumises, le club garantit que le contrat soit conforme aux règlements.

Processus de notification et délais

Le délai de notification pour les cadres PR (titulaires de Talent Cards) est le 20 avril. La demande d'octroi de l'autorisation de jouer avec contrat standard pour un cadre minimal de « 20 + 2 athlètes » (soit 20 joueurs de champ et 2 gardiens) doit être déposée jusqu'au 20 août au plus tard.



D'autres demandes d'octroi d'une autorisation de jouer peuvent être soumises en respectant les délais réglementaires (voir notamment le « Règlement sur le contrat de formation SIHF », modifications 2014/2015, art. 2 « Conclusion du contrat et autorisation de jouer », al. 4).

Candidature pour un college-team (NCAA)

Voir « Règlement sur le contrat de formation SIHF ».

1.3.8 Joueurs overage U20-Elit

- Au maximum 2 joueurs overage qui ont un an de plus que la volée la plus âgée de la catégorie U20 (U21)
- Licence A auprès du club U20-Elit
- Le joueur a disputé pendant au moins 2 saisons un match auprès du club de la catégorie U20-Elit - - Après 150 minutes de jeu en NL (statistique Time on Ice officielle figurant sous sihf.ch), il n'est plus autorisé à être aligné en tant que joueur overage.
- Gardiens exclus :
Un joueur overage ne peut pas être aligné en tant que gardien.
- Autorisation de jouer lors des matchs suivant la saison régulière (playoffs, tour de classement, qualification pour la ligue) : Le joueur doit avoir été aligné pendant au moins six matchs de saison régulière. Les joueurs disposant d'une licence A auprès du club de l'équipe impliquée ne sont pas concernés par cette règle.

1.4 Service de piquet pour l'obtention de licences les weekends/les jours fériés

Les enregistrements de type B au moyen du formulaire T6 sont en principe possibles du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00 par e-mail à : patrick.droz@sihf.ch.

1.4.1 Service de piquet pour la National League et la Swiss League

Les weekends et les jours fériés, le service ci-après s'applique pour les enregistrements de type B au moyen du formulaire T6 :

Les samedis, dimanches/jours fériés de 10h00 à 12h00, le formulaire T6 dûment signé par toutes les parties doit être envoyé par e-mail à : philipp.bohnenblust@sihf.ch.

Le dépôt de la requête doit être annoncé préalablement par téléphone auprès de la NL & SL Operations (Philipp Bohnenblust / 079 448 62 83). Dans la mesure du possible, le joueur concerné est saisi immédiatement dans MyHockey et ses données apparaîtront sur la liste des joueurs MyHockey. Si la saisie en ligne est impossible, le joueur doit être saisi par le marqueur officiel via le numéro 999. Les clubs sont responsables du respect des dispositions réglementaires et veillent à ce que le joueur ne soit pas déjà titulaire d'une licence B.

Pour les ligue U20-Elit et U17-Elit, il n'existe aucune possibilité d'obtenir un enregistrement de type B durant les weekends.

1.5 Echauffement / nettoyage de la glace

1.5.1 National League et Swiss League

Nettoyage de la glace : avant et après l'échauffement, après chaque tiers-temps (d'une durée de 20 minutes) et avant la séance de tirs au but.

Durée de l'échauffement : 20 minutes

Début de l'échauffement : heure du début du match moins 40 minutes (par ex. : début du match à 19h45, début de l'échauffement à 19h05)



1.5.2 U20-Elit

Nettoyage de la glace : avant et après l'échauffement, après chaque tiers-temps (d'une durée de 20 minutes)

Durée de l'échauffement : 15 minutes

Début de l'échauffement : heure du début du match moins 35 minutes (par ex. : début du match à 19h45, début de l'échauffement à 19h10)

1.5.3 U17-Elit

Nettoyage de la glace : avant l'échauffement, après chaque tiers-temps (d'une durée de 20 minutes)

Durée de l'échauffement : 15 minutes

Début de l'échauffement : heure du début du match moins 15 minutes (par ex. : début du match à 19h45, début de l'échauffement à 19h30)

Art. 1.6 Nombre de joueurs admis durant l'échauffement

Au maximum 20 joueurs de champ et 2 gardiens (dont au maximum quatre (National League), deux (Swiss League) ou trois (qualification pour la ligue NL/SL) joueurs de champ/gardiens titulaires d'une licence de joueur étranger) peuvent participer à l'échauffement avant le match. Il est possible d'échanger un joueur de champ ou un gardien sur la feuille de match jusqu'à 10 minutes avant le début de la rencontre au plus tard. Un changement éventuel doit être annoncé au marqueur officiel au plus tard 10 minutes avant le début du match. Le marqueur officiel doit alors apporter les corrections nécessaires sur la feuille de match et en faire signer la version corrigée aux deux coaches. La feuille de match doit ensuite être remise immédiatement aux arbitres. Si l'annonce au marqueur officiel est faite moins de 10 minutes avant le début du match, le changement ne peut plus s'effectuer.

1.7 Prolongation des pauses, tenues spéciales, actions spéciales

1.7.1 National League et Swiss League

La durée des pauses est de 18 minutes (les prolongations de pauses ne sont pas autorisées). Les 18 minutes de pause doivent être indiquées sur l'horloge de match et le compte à rebours lancé immédiatement à la fin du tiers-temps (de 18'00" à 00'00").

Chaque club a droit à deux tenues spéciales (dont une CSR = Corporate Social Responsibility) et à une action spéciale (par ex. lancé de peluches). Une requête en ce sens doit être soumise préalablement (au minimum trois jours avant le match) à la NL & SL Operations (avec la proposition graphique de la tenue spéciale). La NL & SL Operations statue sur l'octroi de l'autorisation après consultation des partenaires TV. Un maillot spécial ne doit en aucun cas être attribué à un sponsor de match unique. Le PostFinance Top Scorer doit toujours porter le maillot à flammes et le casque du Top Scorer.

Les tenues spéciales et les actions spéciales ne sont autorisées que durant la saison régulière.



1.7.2 U20-Elit et U17-Elit

La durée des pauses est de 15 minutes (les prolongations de pauses ne sont pas autorisées). Les 15 minutes de pause doivent être indiquées sur l'horloge de match et le compte à rebours lancé immédiatement à la fin du tiers-temps (de 15'00" à 00'00"). Les tenues spéciales et les actions spéciales ne sont pas autorisées.

1.8 Sortie de la glace

Lors des pauses et à la fin de la rencontre, l'équipe invitée quitte la glace en premier. Si les deux équipes utilisent la même sortie ou si les deux équipes doivent traverser la glace, l'équipe hôte est tenue d'attendre.

1.9 Serrage de main à la fin du match

Après les matchs amicaux, les matchs de la saison régulière et les matchs du tour de classement, les deux équipes se serrent la main après la partie. Durant les playoffs, les playout et les matchs de qualification pour la ligue, le serrage de main s'effectue à la fin du dernier match de la série.

1.10 Obligation port du casque / masque pour les gardiens remplaçants

Chez les U20-Elit et chez les U17-Elit, le port du casque / masque sur le banc des joueurs est obligatoire pour les gardiens remplaçants.

1.11 Chronomètres

Des chronomètres doivent être disponibles dans tous les stades. Conformément aux Règles de jeu officielles de l'IIHF, le chronométreur doit également décompter le temps de jeu manuellement.

1.12 Outil de mesure de la courbure de la crosse

Le club recevant doit veiller à ce qu'un outil de mesure de la courbure de la crosse soit disponible à tout moment dans la cabine du chronométreur lors de chaque match.

1.13 Utilisation de stroboscopes

L'utilisation de stroboscopes dans les stades est interdite à partir du début du match.

1.14 Juge de but

Aucun juge de but n'est autorisé dans le domaine Sport d'élite.



1.15 Validation de rencontres à 0 point, de matchs déclarés forfaits ou de matchs à rejouer

En cas de rencontres à 0 point, de matchs déclarés forfait (0:5) ou de matchs à rejouer, le résultat sera validé et intégré au classement selon les dispositions suivantes :

Si l'équipe fautive perd la rencontre avec la même différence de buts ou avec une différence de but plus importante que 0:5, le résultat obtenu demeure valide.

Pour de telles rencontres, toutes les pénalités, tous les buts, tous les assists et les statistiques Shots on goal et +/- , etc. seront validés. Le match apparaîtra dans les statistiques du joueur comme rencontre jouée. Cela signifie que, dans ces cas, les données du joueur ne doivent pas être supprimées en raison du statut « forfait » ou « match à rejouer ».

1.16 Correction des marqueurs de points

1.16.1 National League

En National League, tous les buts sont visionnés immédiatement après la fin du match et les noms des buteurs ou des passeurs sont directement corrigés si nécessaire (par la NL & SL Operations). Cette disposition ne s'applique qu'aux matchs de championnat.

1.16.2 Swiss League

En Swiss League, les corrections à apporter aux marqueurs de points peuvent être annoncées auprès de la NL & SL Operations (par e-mail à philipp.bohnenblust@sihf.ch) au plus tard jusqu'à 12h00 du jour suivant le match. L'annonce doit être effectuée par un officiel de l'équipe (GM ou coach). Cette disposition ne s'applique qu'aux matchs de championnat.

1.16.3 U20-Elit et U17-Elit

Aucune correction ultérieure n'est apportée aux marqueurs de points en ligues U20-Elit et U17-Elit.

1.17 Buts avec le système Flex Peg

Le système Flex Peg (si disponible) doit être utilisé pour les matchs des U20-Elit et U17-Elit.

1.18 Porte-gourdes

En National League, un porte-gourde doit être fixé sur les deux buts à la partie supérieure du poteau central. Les gardiens de but sont obligés d'utiliser ces porte-gourdes. Il est interdit de placer les gourdes sur le but, et ce, en raison des caméras placées au-dessus des buts utilisées dans les stades de glace de National League.



1.19 Frozen Pucks

Les "frozen pucks" sont obligatoires pour les matchs de la National League et de la Swiss League.

Le club local est responsable de garder au moins 20 « frozen pucks » disponibles directement chez le chronométrateur pour chaque match.

Les arbitres changent automatiquement le puck 3 x par tiers (env. toutes les 5 minutes, lors de la première interruption après 5, 10 et 15 minutes de jeu). L'une des deux personnes de soutien au banc des pénalités est responsable de la mise à disposition rapide des pucks.

2. Saison régulière Sport d'élite

2.1 National League

La saison régulière se joue en 52 matchs (2 tours doubles + 6 matchs de groupe supplémentaires = 50 matchs), plus 2 matchs de solidarité. Les affiches des matchs de groupe se composent comme suit :

Base : Situation géographique (durant sa 1^{re} saison suivant la promotion en National League, l'équipe néo-promue remplace l'équipe reléguée, indépendamment de sa situation géographique) :

Ouest	Centre	Est
HC Bienne	SC Bern	HC Ambri-Piotta
Fribourg-Gottéron	SCL Tigers	HC Davos
Genève-Servette HC	ZSC Lions	HC Lugano
Lausanne HC	EV Zug	SC Rapperswil-Jona Lakers

Classement après 52 matchs :

Les équipes classées aux rangs 1 à 6 après 52 matchs se qualifient directement pour les playoffs.

Les équipes classées aux rangs 7 à 10 après 52 matchs disputent les pre-playoffs au meilleur des trois matchs.

Pour les équipes classées aux rangs 11 et 12 après 52 matchs, la saison est terminée.

2.2 Swiss League

La saison régulière se joue en 46 tours / 44 matchs (2 tours doubles), plus 2 matchs de solidarité :

Classement après 46 matchs :

Les équipes classées aux rangs 1 à 6 après 46 matchs se qualifient directement pour les playoffs.

Les équipes classées aux rangs 7 à 10 après 46 matchs disputent les pre-playoffs au meilleur des trois matchs.

Pour les équipes classées aux rangs 11 et 12 après 46 matchs, la saison est terminée.



2.3 U20-Elit

La saison régulière se joue en 44 matchs (2 tours doubles)

Classement après 44 matchs :

Les équipes classées aux rangs 1 à 8 après 44 matchs se qualifient pour les playoffs.

Les équipes classées aux rangs 9 à 12 après 44 matchs disputent le tour de classement.

2.4 U17-Elit

La saison régulière se joue en 36 matchs (39 tours, 1.5 tour double)

Classement après 36 matchs :

Les équipes classées aux rangs 1 à 8 après 36 matchs (39 tours) se qualifient pour les playoffs.

Les équipes classées aux rangs 9 à 12 après 36 matchs (39 tours) disputent le tour de classement.

L'équipe classée 13^e après 36 matchs (39 tours) dispute un tour de relégation/promotion contre les deux équipes classées premières du masterround des U17-Top (un match aller et un match retour contre chacune des équipes, 4 matchs).

2.5 Dispositions relatives aux dates réservées par la Fédération / Mondiaux U20, phase de préparation aux Mondiaux U18 et rassemblements des équipes nationales U20 / U19 / U18 / U17 / U16 (= EN Uxx)

Durant la période du dimanche 20 décembre 2020 jusqu'au mercredi 6 janvier 2021, tous les matchs de championnat et tous les matchs de la Coupe suisse sont joués conformément au calendrier des matchs, malgré les dates réservées par la Fédération.

Il est établi que les éventuels jours de repos imposés des EN Uxx sont considérés comme jours de repos. Par conséquent, il est interdit d'aligner un joueur d'une EN Uxx durant un jour de repos. Toute infraction à cette disposition sera notifiée au Juge unique en matière disciplinaire du Sport d'élite, qui est habilité à prononcer des sanctions.

Si, après le regroupement des EN Uxx de novembre durant la pause IIHF, une équipe compte 4 joueurs de champ ou plus convoqués dans une EN Uxx (y compris un gardien convoqué qui est portier remplaçant au sein de son équipe de NL), le club a le droit de présenter une demande de renvoi de ses matchs à domicile à une date autre que les dates réservées par la Fédération. La demande écrite doit parvenir à la NL & SL Operations au plus tard jusqu'au deuxième mardi (à 00h00) suivant la pause IIHF de novembre. Il ne sera pas entré en matière sur les demandes présentées passé ce délai.

S'il est fait usage du droit de renvoi, ce droit s'appliquera obligatoirement à tous les matchs à domicile pendant les dates réservées par la Fédération. Par conséquent, il est exclu de ne renvoyer qu'une partie des matchs à domicile pendant les dates réservées par la Fédération et d'en disputer d'autres.



Dans le cas où un club met à disposition d'une EN Uxx le contingent susmentionné (4 joueurs de champ ou plus), la NL & SL Operations décide d'un éventuel renvoi des rencontres à l'extérieur du club concerné.

2.6 Attribution des points (règle des trois points)

Les points sont attribués comme suit durant la saison régulière :

Victoire après le temps réglementaire de 60 minutes : 3 points au vainqueur, 0 point au perdant ;

Match nul après le temps réglementaire de 60 minutes : 1 point à chaque équipe ; des prolongations sont jouées (overtime) ;

Victoire en prolongation : le vainqueur obtient 1 point supplémentaire, soit 2 points au total ; le perdant conserve 1 point

Match nul après la prolongation : 1 point à chaque équipe ; il est procédé à une séance de tirs au but ;

Victoire lors de la séance de tirs au but : le vainqueur obtient 1 point supplémentaire, soit 2 points au total ; le perdant conserve 1 point.

2.7 Déroulement des prolongations (saison régulière, tour de classement, tour de promotion/relégation)

En cas de match nul après 60 minutes, des prolongations (overtime) de 5 minutes sont disputées sans nettoyage préalable de la glace.

La pause avant le début de la prolongation dure 90 secondes.

Les équipes ne sont pas autorisées à se rendre aux vestiaires pendant cette pause.

Les joueurs des deux équipes doivent se trouver sur leurs bancs respectifs ou à proximité immédiate de ceux-ci (au maximum 5 joueurs de champ et 1 gardien sur la glace), sauf si les arbitres ordonnent aux deux équipes de se rendre aux vestiaires. La même réglementation s'applique avant une éventuelle séance de tirs aux buts.

Pour la prolongation, les équipes jouent du même côté que durant le 3^e tiers-temps.

Les deux équipes entament la prolongation avec 3 joueurs de champ plus le gardien, pour autant qu'aucune pénalité ne soit encore en cours après 60 minutes.

La prolongation dure 5 minutes au maximum.

Si le match est toujours nul après la prolongation, il est procédé à une séance de tirs au but (voir al. 2.8).

2.8 Dispositions relatives à la séance de tirs au but après la prolongation (saison régulière, tour de classement, tour de promotion/relégation et playoffs U20-Elit et U17-Elit)

Si le score d'un match de saison régulière est toujours nul après la prolongation, il est procédé à une séance de tirs au but pour déterminer le vainqueur.



Chaque équipe désigne cinq joueurs figurant sur la feuille de match pour procéder aux tirs au but.

Si le match est toujours à égalité après 5 tirs au but effectués par chaque équipe, la séance de tirs au but se poursuit sous forme de « tie-break » avec des séries à 1 contre 1. L'équipe qui a tiré en deuxième durant la première série de tirs au but commence la séance « tie-break » en premier. Le match est terminé dès que le but décisif est inscrit. Les mêmes joueurs ou d'autres (pour autant qu'ils soient autorisés) peuvent être désignés pour effectuer les tirs au but.

Seul le but décisif compte pour le résultat du match. Si une équipe refuse d'effectuer la séance de tirs au but pour déterminer le vainqueur, elle perd le match et n'obtient aucun point, tandis que l'autre équipe obtient 3 points.

Les buts marqués ne sont pas crédités à la statistique des buteurs.

Les Règles IIHF 63 et 176 à 178 s'appliquent en complément.

En U20-Elit et en U17-Elit, la glace sera nettoyée avant la séance des tirs-aux-buts uniquement lors des playoffs, les playout et la qualification pour la ligue.

2.9 Protêt déposé en cours de rencontre

Les articles 55 à 59 du Règlement juridique s'appliquent à l'exception de l'adaptation suivante pour les matches de la National League et de la Swiss League :

Le protêt déposé en cours de rencontre doit dans tous les cas être déposé par écrit auprès du Juge unique en matière disciplinaire du Sport élite (par e-mail à judge@sihf.ch) avec justifications à l'appui au plus tard jusqu'à 10h00 du jour suivant le match (jours ouvrables, dimanches et jours fériés).

2.10 Application de la Règle IIHF 22 (arrêt du match)

Téléphone à Willi Vögtlin (NL & SL Operations) : 079 / 330 60 15

1)

Une infraction de la Règle IIHF 22 I à V par l'une ou les deux équipes n'entraîne pas automatiquement l'arrêt du match conformément aux dispositions de la Règle IIHF 22.

2)

Il convient de procéder selon la Règle IIHF 22. Au moment où l'arrêt du match devrait être prononcé, l'équipe arbitrale au complet communique à l'équipe ou aux équipes fautives que, conformément à la Règle 22 IIHF, le match aurait dû être arrêté à ce moment et que les arbitres demanderont maintenant la confirmation de la part de la NL & SL Operations (Willi Vögtlin).

De ce point de vue, il n'est pas déterminant si les indications de temps stipulées dans le Règlement soient dépassées.

Si seule une équipe est concernée, les arbitres informent l'autre équipe de la procédure.

L'équipe arbitrale reste ensuite groupée et ne se laisse pas entraîner dans des discussions avec les joueurs.



3)

L'arbitre demande au chronométreur de contacter le responsable local de la sécurité et la NL & SL Operations (Willi Vöggtlin), resp. le Director NL & SL, afin que l'arbitre puisse communiquer avec ces personnes.

4)

Willi Vöggtlin ou le Director NL & SL prend une décision dans le cadre de ses compétences et communique sa décision aux arbitres et aux équipes.

Si le match est arrêté, Willi Vöggtlin et le Director NL & SL en informent le management du club recevant. Il est impératif d'impliquer les responsables de la sécurité des deux clubs.

5)

Si l'équipe ou les équipes souhaitent néanmoins reprendre le match, la rencontre se poursuit. L'incident fait l'objet d'un rapport et le cas est transmis au Juge unique en matière disciplinaire du Sport d'élite.

6)

Le Juge unique en matière disciplinaire vérifie si l'Article 81 (Principes régissant le comportement) du Règlement juridique de la SIHF a été enfreint et statue selon son appréciation. En cas d'arrêt du match, le Juge unique en matière disciplinaire ouvre une procédure afin d'examiner les prétentions en dommages et intérêts et prend une décision conformément à la procédure prévue.

2.11 Pre-playoffs

Les pre-playoffs font partie de la phase de jeu de la saison régulière.

Les pre-playoffs se jouent au meilleur des trois matchs.

Les affiches sont les suivantes :

Le 7^e contre le 10^e → Le vainqueur termine 7^e

Le 8^e contre le 9^e → Le vainqueur termine 8^e

Avantage de la glace :

L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière a l'avantage de la glace lors des matchs 1 et 3.

La saison est terminée pour les perdants des pré-playoffs.

3. Playoffs

3.1 Participation aux playoffs

En National League et en Swiss League, les équipes classées aux rangs 1 à 6 au terme de la saison régulière et les deux vainqueurs des séries de pre-playoffs participent aux playoffs.

En U20-Elit et U17-Elit, les équipes classées aux rangs 1 à 8 au terme de la saison régulière participent aux play



offs.

3.2 Règles de jeu

Les Règles de jeu de l'IHF et celles de la SIHF s'appliquent, à l'exception des dispositions ci-après.

3.3 Quarts de finale des playoffs

Art. 3.3.1 Déroulement

Les quarts de finale des playoffs se déroulent comme suit :

National League et Swiss League : au meilleur des sept matchs

U20-Elit et U17-Elit : au meilleur des cinq matchs

Equipes opposées :

Le premier contre le huitième

Le deuxième contre le septième

Le troisième contre le sixième

Le quatrième contre le cinquième

3.3.2 Avantage de la glace

L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière de NL et de SL bénéficie de l'avantage de la glace pour les matchs 1, 3, 5 et 7.

L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière des ligues U20-Elit et U17-Elit bénéficie de l'avantage de la glace pour les matchs 1, 3 et 5.

3.4 Demi-finales des playoffs

3.4.1 Participants

Les vainqueurs des quarts de finale se qualifient pour les demi-finales des playoffs.

3.4.2 Classement des équipes

Les 4 équipes restantes sont à nouveau positionnées selon la place obtenue au terme de la saison régulière.

Les rangs 7 et 8 proviennent des résultats de la série des pre-playoffs (voir point 2.11).

3.4.3 Déroulement

Les demi-finales des playoffs se déroulent comme suit :

National League et Swiss League : au meilleur des sept matchs



U20-Elit et U17-Elit : au meilleur des cinq matchs

Equipes opposées :

- l'équipe restante classée première contre l'équipe restante classée quatrième,
- l'équipe restante classée deuxième contre l'équipe restante classée troisième.

3.4.4 Avantage de la glace

L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière de NL et de SL bénéficie de l'avantage de la glace pour les matchs 1, 3, 5 et 7 (voir point 3.4.2).

L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière des ligues U20-Elit et U17-Elit bénéficie de l'avantage de la glace pour les matchs 1, 3 et 5.

3.5 Finale des playoffs

3.5.1 Participants

Les vainqueurs des demi-finales se qualifient pour la finale des playoffs.

3.5.2 Classement des équipes

Les deux équipes restantes sont à nouveau positionnées selon la place obtenue au terme de la saison régulière.

Les rangs 7 et 8 proviennent des résultats de la série des pre-playoffs (voir point 2.11).

3.5.3 Déroulement

La finale des playoffs se déroule comme suit :

National League et Swiss League : au meilleur des sept matchs

U20-Elit et U17-Elit : au meilleur des deux matchs (voir art. Art. 3.7, Déroulement de la finalissima)

3.5.4 Avantage de la glace

L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière de NL et de SL bénéficie de l'avantage de la glace pour les matchs 1, 3, 5 et 7 (voir point 3.5.2).

3.5.5 Vainqueur

Le vainqueur de la finale des playoffs de National League, respectivement de Swiss League, est champion suisse et obtient la médaille d'or et le trophée. Le trophée devient la propriété du champion suisse.



Le perdant de la finale des playoffs de National League, respectivement de Swiss League, se classe deuxième et obtient la médaille d'argent.

Le vainqueur de la finale des playoffs de Swiss League est promu en National League pour motifs sportifs, pour autant qu'il ait déposé sa candidature pour une promotion en National League et qu'il remplisse les critères exigés à cet effet.

Art. 3.6 Calendrier - playoffs (National League et Swiss League uniquement)

En cas de décision anticipée dans une série (quarts et demi-finales), la série suivante est avancée. La série suivante débute une fois que le résultat de toutes les séries est connu et qu'il est possible d'observer un jour de repos après la fin de la plus longue série.

3.7 Déroulement de la finalissima (finale des playoffs des ligue U20-Elit et U17-Elit)

Le weekend de la finale (finalissima) se tient dans un stade défini par la SIHF. La finale se compose d'un match aller et d'un match retour sur la même patinoire.

L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière est l'équipe visiteuse pour le match 1 et l'équipe recevant pour le match 2. Le vainqueur de la finalissima est champion suisse des Juniors U20-Elit, respectivement des U17-Elit, et obtient la médaille d'or et le trophée. Le trophée devient la propriété du champion suisse. Le perdant de la finalissima se classe deuxième des U20-Elit, respectivement des U17-Elit, et obtient la médaille d'argent.

3.7.1 Format de jeu

Match 1 :

= 3 x 20 minutes → aucune prolongation.

Le vainqueur obtient 3 points / le perdant obtient 0 point / en cas d'égalité, les équipes obtiennent 1 point chacune.

Match 2

= 3 x 20 minutes → prolongation éventuelle (voir ci-après)

Le vainqueur obtient 3 points / le perdant obtient 0 point / en cas d'égalité, les équipes obtiennent 1 point chacune.

L'équipe ayant obtenu le plus de points après les deux matchs remporte le titre de champion suisse.

En cas d'égalité des points des deux équipes après les deux matchs, la formule « tie-break » suivante s'applique :

Prolongation lors du match 2 = 20' (à 5 contre 5 joueurs de champ) → 5' (à 3 contre 3 joueurs de champ) → tirs au but (5 tireurs par équipe) → tie-break



Exemples :

Exemple 1

Match 1 : Equipe B - Equipe A 3-1

Match 2 : Equipe A - Equipe B 1-2, l'équipe B est championne suisse avec 6:0 points.

Exemple 2

Match 1 : Equipe B - Equipe A 3-3

Match 2 : Equipe A - Equipe B 5-3, l'équipe A est championne suisse avec 4:1 points.

Exemple 3

Match 1 : Equipe B - Equipe A 3-2

Match 2 : Equipe A - Equipe B 4-0, les deux équipes comptabilisent 3 points après deux matchs ; une prolongation (d'une durée de 20 minutes au maximum) se joue donc après le match 2 ; si nécessaire, une deuxième prolongation (d'une durée de 5 minutes au maximum) est ensuite jouée ; si nécessaire, il sera procédé aux tirs au but après la deuxième prolongation.

3.8 Match pour la médaille de bronze (U20-Elit et U17-Elit)

Les deux perdants des demi-finales des playoffs des U20-Elit et des U17-Elit jouent le match pour la médaille de bronze (un match). L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière bénéficie de l'avantage de la glace. Le gagnant du match pour la médaille de bronze se classe troisième des Juniors U20-Elit, respectivement des U17-Elit, et obtient la médaille de bronze.

4. Tour de classement et playout

4.1 Participation au tour de classement et aux playout

4.1.1 National League :

Ne s'applique pas pour la saison 2020/21

4.1.2 Swiss League

Ne s'applique pas pour la saison 2020/21



4.1.3 U20-Elit / U17-Elit

4.1.3.1 Tour de classement pour les rangs 9 à 12

Les équipes classées aux rangs 9 à 12 au terme de la saison régulière disputent un tour de classement avec un tour simple aller-retour (soit 6 matchs par équipe). Ces matchs sont à jouer dans tous les cas.

Pour les équipes disputant le tour de classement pour les rangs 9 à 12, les points acquis en saison régulière sont divisés par 2 (U20-Elit), respectivement divisés par 4 et arrondis (U17-Elit). 0,5 point et plus est arrondi vers le haut, plus petit que 0,5 point est arrondi vers le bas. L'ensemble de la différence de buts de tous les matchs de la saison régulière est pris en compte.

Equipes opposées (dates conformément au calendrier des matchs) :

Match 1 : 9^e-10^e / 11^e-12^e

Match 2 : 12^e-9^e / 10^e-11^e

Match 3 : 9^e-11^e / 10^e-12^e

Match 4 : 11^e-9^e / 12^e-10^e

Match 5 : 9^e-12^e / 11^e-10^e

Match 6 : 10^e-9^e / 12^e-11^e

4.1.3.2 Tour de classement rangs 5 à 8

Le tour de classement pour les rangs 5 à 8 est disputé par les équipes éliminées au stade des quarts de finale des playoffs.

Equipes opposées (dates conformément au calendrier des matchs) :

Match 1 : 5^e-8^e et 6^e-7^e

Match 2 : 5^e-6^e et 8^e-7^e

Match 3 : 6^e-8^e et 7^e-5^e

5^e = meilleure équipe restante au terme de la saison régulière

6^e = deuxième meilleure équipe restante au terme de la saison régulière

etc.

Art. 4.2. Déroulement du tour de classement

Les équipes classées aux rangs 9 à 12 au terme de la saison régulière des ligues U20-Elit et U17-Elit jouent un tour aller-retour (conformément à l'art. 4.1).

Le tour de classement des U20-Elit et des U17-Elit est joué dans tous les cas, même si les playout et/ou la qualification pour la ligue ne sont pas joués.

4.3. Points

4.3.1 National League

Ne s'applique pas pour la saison 2020/21



4.3.2 Swiss League

Ne s'applique pas pour la saison 2020/21

4.3.3 U20-Elit, rangs 9 à 12

La moitié des points (les demi-points sont arrondis) et la différence de buts acquis en saison régulière sont pris en compte dans le tour de classement.

4.3.4. U20-Elit, rangs 5 à 8 ; U17-Elit, rangs 5 à 8 et rangs 9 à 12

Les points acquis en saison régulière sont divisés par 4 et arrondis (0,5 point et plus est arrondi vers le haut, plus petit que 0,5 point est arrondi vers le bas).

Exemple:

Equipes éliminées au stade des ¼ de finales

SC Bern Future, 85 points au terme de la saison régulière

HC Davos, 79 points au terme de la saison régulière

Lausanne 4 Clubs, 70 points au terme de la saison régulière

EHC Biel-Bienne Spirit, 69 points au terme de la saison régulière

1 point sur 4 points acquis en saison régulière est pris en compte dans le tour de classement 5 à 8.

Selon le nombre de points acquis en saison régulière, le résultat est donc :

SC Bern Future, 85 points au terme de la saison régulière divisés par 4 = 21.25 = débute avec 21 points

HC Davos, 79 points au terme de la saison régulière divisés par 4 = 19.75 = débute avec 20 points

Lausanne 4 Clubs, 70 points au terme de la saison régulière divisés par 4 = 17.50 = débute avec 18 points

EHC Biel-Bienne Spirit, 69 points au terme de la saison régulière divisés par 4 = 17.25 = débute avec 17 points

La totalité de la différence de buts de la saison régulière est prise en compte.

4.3.5 Prolongation et séance de tirs au but

Si le résultat est nul après 60 minutes, il est procédé à une prolongation et à une éventuelle séance de tirs au but comme durant la saison régulière (al. 2.7, 2.8 des présentes Directives).

4.4 Finale des playout

La finale des playout ne se joue qu'en National League. L'équipe restante classée 11^e joue contre l'équipe restante classée 12^e au terme du tour de classement. La finale des playout se joue au meilleur des sept matchs.

L'équipe classée 11^e après le tour de classement bénéficie de l'avantage de la glace pour les matchs 1, 3, 5 et 7.

La finale des playout n'est pas jouée si la finale des playoffs de Swiss League oppose deux équipes qui ne sont pas habilitées à passer à la ligue supérieure.



4.5 Qualification pour la ligue

4.5.1 National League / Swiss League

Ne s'applique pas pour la saison 2020/21

4.5.2 Swiss League / MySports League

Ne s'applique pas pour la saison 2020/21

4.5.3 U20-Elit

L'équipe classée dernière des U20-Elit au terme du tour de classement 9 à 12 doit jouer une série de qualification pour la ligue (au meilleur des cinq matchs) contre le champion suisse des U20-Top, pour autant que celui-ci remplit les exigences pour une qualification pour la ligue (champion U20-Top et club disposant d'une équipe jouant dans la catégorie U17-Elit la saison suivante).

Equipes opposées (dates conformément au calendrier des matchs)

Match 1 = 12^e U20-Elit - champion U20-Top

Match 2 = champion U20-Top - 12^e U20-Elit

Match 3 = 12^e U20-Elit - champion U20-Top

Match 4 = champion U20-Top - 12^e U20-Elit

Match 5 = 12^e U20-Elit - champion U20-Top

Un club disposant du statut Label qui doit disputer la série de qualification pour la ligue et perd cette série a la possibilité de demander une reconsidération. Toutefois, cette possibilité lui est offerte uniquement à condition que la ligue U20-Elit comptait moins de 14 équipes durant la saison en question.

Compétence décisionnelle/voie de recours :

Les décisions du groupe de direction sont définitives. Il n'existe aucune voie de recours (voir art. 4.2.2 du Règlement Label Talent).

Procédure de relégation

Si l'équipe qui remporte la qualification pour la ligue n'est pas admise pour une promotion, l'équipe de U20-Elit participant à la qualification pour la ligue peut déposer une demande de reconsidération pour se maintenir en U20-Elit (délai : 7 jours après le dernier match de la série de qualification pour la ligue, à 00h00).

Reconsidération en cas de défaite dans la série de qualification pour la ligue

Le groupe de direction statue sur la demande de reconsidération à la majorité. Un représentant de U20-Top n'a pas le droit de déposer une demande de reconsidération.

Les dates de la qualification pour la ligue sont fixées dans le calendrier et sont contraignantes pour l'équipe classée dernière du classement final U20-Elit. Une annulation de dernière minute de la série de qualification pour la ligue est possible, pour autant que le candidat à la promotion ne remplit pas les conditions prévues dans les présentes Directives.

4.5.4. U17-Elit



Les deux équipes les mieux classées des U17-Top jouent une série de qualification pour la ligue contre l'équipe classée 13^e des U17-Elit (classement au terme de la saison régulière). L'équipe classée première de la série de qualification pour la ligue est promue ou reste en U17-Elit.

L'équipe classée 13^e des U17-Elit (au terme de la saison régulière) débute la série de qualification pour la ligue avec trois points bonus.

Equipes opposées (dates conformément au calendrier des matchs) :

Match 1 = 1^{er} U17-Top - 13^e U17-Elit
Match 2 = 13^e U17-Elit - 2^e U17-Top
Match 3 = 2^e U17-Top - 1^{er} U17-Top
Match 4 = 13^e U17-Elit - 1^{er} U17-Top
Match 5 = 2^e U17-Top - 13^e U17-Elit
Match 6 = 1^{er} U17-Top - 2^e U17-Top

En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, les critères suivants s'appliquent dans l'ordre :

1. Plus grand nombre de points obtenus lors des confrontations directes durant la phase de qualification pour la ligue (en cas d'égalité de points de plus de deux équipes, le classement résultant de toutes les confrontations directes de toutes les équipes concernées est déterminant).
2. Meilleure différence de buts en phase « qualification pour la ligue ».
3. Nombre plus important de buts marqués en phase « qualification pour la ligue ».
4. Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 3, la meilleure différence de buts dans les confrontations directes des équipes concernées compte (conformément aux critères figurant au point 1).
5. Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 4, le plus grand nombre de buts marqués dans les confrontations directes des équipes concernées compte (conformément aux critères figurant au point 1).
6. Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 5, le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur en phase « qualification pour la ligue » compte.
7. Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 6, le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les confrontations directes des équipes concernées compte (conformément aux critères figurant au point 1).
8. Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 7, la NL & SL Operations fixe la marche à suivre.

Procédure en U17-Elit

Les clubs de U17-Elit relégués ou ne remplissant pas les critères sportifs ne peuvent pas déposer de demande de reconsidération pour se maintenir en U17-Elit.

4.5.5 Limitation de l'autorisation de jouer durant la qualification pour la ligue (U20-Elit / U17-Elit)

Joueurs autorisés :

Pour les matchs de qualification pour la ligue, d'un tour de promotion/relegation et/ou d'un tour de promotion, sont autorisés dans toutes les catégories d'âge seuls les joueurs titulaires d'une licence B ayant joué au minimum 6 fois (six engagements en match) avec les équipes participant à la



qualification pour la ligue, au tour de promotion/relégation et/ou au tour de promotion. Cette disposition ne s'applique pas aux joueurs titulaires d'une licence A auprès du club concerné.

5. Déroulement de la prolongation (overtime) et des tirs au but en pre-playoffs, playoffs, en playout et durant la qualification pour la ligue

5.1 National League et Swiss League

En cas de match nul après 60 minutes de jeu, une prolongation de 20 minutes est disputée à 5 contre 5 joueurs de champ. Si aucune équipe ne marque le but décisif durant cette prolongation, une deuxième prolongation d'une durée de 20 minutes est jouée. La glace est nettoyée entre les prolongations et la pause dure 18 minutes. Les équipes changent de côté avant chaque prolongation. Ce processus se répète jusqu'à ce que le but décisif soit marqué. Il ne sera en aucun cas procédé à une séance de tirs au but.

5.2 U20-Elit et U17-Elit

En cas de match nul après 60 minutes de jeu, une prolongation de 20 minutes est disputée à 5 contre 5 joueurs de champ. Les équipes changent de côté. Si aucune équipe ne marque le but décisif durant cette prolongation, une deuxième prolongation d'une durée maximale de 5 minutes est jouée à 3 contre 3 joueurs de champ (comme en saison régulière). Si aucune équipe ne marque le but décisif durant la deuxième prolongation, il est procédé à une séance de tirs au but. Les équipes ne changent pas de côté pour la séance de tirs au but. Les matchs de la tour de promotion/relégation U17-Elit/U17-Top sont joués de manière analogue à la saison régulière.

6. Détermination du classement en cas d'égalité de points

6.1 Matchs décisifs

Aucun match décisif ne sera joué pour déterminer le classement (tous les rangs / toutes les ligues du Sport d'élite).

6.2 Critères

Définition « tous les matchs » :

Pour le classement au terme de la saison régulière = tous les matchs de la saison régulière

Pour le classement au terme du tour de classement des rangs 5 à 8 = tous les matchs de la saison régulière et du tour de classement des rangs 5 à 8

Pour le classement au terme du tour de classement des rangs 9 à 12 = tous les matchs de la saison régulière et du tour de classement des rangs 9 à 12

Pour le classement au terme de la qualification pour la ligue (U17-Elit / U17-Top) = tous les matchs de la phase de qualification pour la ligue

En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, les critères suivants s'appliquent dans l'ordre :

Plus grand nombre de points obtenus lors des confrontations directes. En cas de nombre inégal de confrontations directes entre les équipes à égalité de points, le plus petit nombre de confrontations directes est déterminant pour le calcul.



(Exemple : L'équipe A et l'équipe B comptent 6 confrontations directes, l'équipe C ne compte que 4 confrontations directes avec l'équipe A et l'équipe B. Par conséquent, seules 4 confrontations directes sont déterminantes pour le calcul en ce qui concerne les équipes A, B et C à égalité de points).

Pour les équipes affichant un nombre plus important de confrontations directes que le nombre déterminant pour le calcul, les dispositions suivantes s'appliquent :

Les deux premières confrontations directes (matches à domicile et à l'extérieur) de la saison (selon la date, et non le numéro de match) ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Exemple 1 : Dates des matchs à domicile des confrontations directes entre A et B :

17 sept., 18 oct., 19 déc. ; le match du 17 sept. ne sera pas pris en compte dans le calcul.

Exemple 2 : Dates des matchs à l'extérieur des confrontations directes entre B et A :

3 oct., 11 nov., 24 jan. ; le match du 3 oct. ne sera pas pris en compte dans le calcul.

Si le nombre des confrontations directes entre les équipes à égalité de points était impair, la première rencontre à domicile disputée selon la date (et non pas selon le numéro de match) du club, qui selon les confrontations directes avait un match à domicile en plus, ne comptera pas.

Meilleure différence de buts sur tous les matchs.

Nombre plus élevé de buts marqués sur tous les matchs.

Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 3, la meilleure différence de buts lors des confrontations directes entre les équipes concernées est prise en compte (conformément aux critères du point 1).

Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 4, le plus grand nombre de buts marqués lors des confrontations directes entre les équipes concernées est prise en compte (conformément aux critères du point 1).

Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 5, le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur sur tous les matchs de la saison régulière sont pris en compte.

Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 6, le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur lors des confrontations directes entre les équipes concernées est pris en compte (conformément aux critères du point 1).

Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 7, la NL & SL Operations décide de la marche à suivre.

7. Maillots, casques et bas

Les dispositions suivantes s'appliquent à toutes les ligues du Sport d'élite :

7.1 National League :

Home : Maillots, casques et bas - foncés

Away : Maillots, casques et bas - clairs

Chaque club est libre d'utiliser deux maillots home de couleur (foncée) différente. Les surfaces publicitaires / les sponsors figurant sur les deux maillots home doivent être identiques. Il est toutefois autorisé d'apposer des insignes et des inscriptions différentes sur les maillots.



7.2 Swiss League :

Home : Maillots, casques et bas - foncés

Away : Maillots, casques et bas - clairs

Chaque club est libre d'utiliser deux maillots home de couleur (foncée) différente. Les surfaces publicitaires / les sponsors figurant sur les deux maillots home doivent être identiques. Il est toutefois autorisé d'apposer des insignes et des inscriptions différentes sur les maillots.

Casque : Chaque club n'utilise qu'une couleur de casque. Pour la participation à la qualification pour la ligue, le représentant de la Swiss League doit obligatoirement jouer avec un casque foncé à domicile et avec un casque clair à l'extérieur.

7.3 U20-Elit et U17-Elit

Home : Maillots - foncés

Away : Maillots - clairs

7.4 Similarité des couleurs des maillots

Les équipes doivent jouer avec les couleurs de maillot confirmées par écrit avant le début du championnat. Au cas où l'équipe recevant devait changer de maillot parce que l'équipe invitée ne porte pas les maillots clairs prévus, une procédure contre le club fautif sera ouverte auprès du Juge unique compétent.

8. Visières teintées

Conformément au règlement, les visières teintées sont en principe interdites. Une visière teintée peut néanmoins être exceptionnellement autorisée pour motifs médicaux. Toutefois, ceci n'est possible qu'à condition que la visière teintée ne serve pas à masquer les symptômes d'une commotion cérébrale non guérie.

Une autorisation doit être demandée pour qu'un joueur soit autorisé à jouer avec une visière teintée. La procédure de demande d'autorisation est la suivante :

La demande doit être soumise par écrit au Medical Committee (par e-mail à : jean-claude.kuettel@sihf.ch).

Si le Medical Committee délivre l'autorisation, le club/le joueur obtient une autorisation spéciale individuelle.

Lorsqu'il porte la visière teintée, le joueur doit pouvoir présenter cette autorisation à tout moment.

Le joueur doit présenter cette autorisation spontanément à l'arbitre principal avant chaque match.

Le port d'une visière teintée sans autorisation spéciale individuelle délivrée par le Medical Committee entraîne une sanction, conformément à l'art. 128 des Règles de jeu officielles IIHF, pour motif d'« équipement dangereux » :

1. Avertissement / changer !

2. 10 minutes de pénalité disciplinaire / changer !
3. Deuxième pénalité disciplinaire = pénalité de méconduite pour le match
4. Cas soumis au Juge unique

9. Protection spéciale pour le menton et la mâchoire

Selon la règle 29 IIHF, des pièces d'équipement ne peuvent pas être modifiés. Si toutefois un joueur dépendait, pour des raisons médicales, d'une protection particulière pour le menton et la mâchoire, il est possible de jouer avec une protection spéciale (selon image ci-dessous).

Afin qu'un joueur soit autorisé à jouer avec une telle protection spécifique, une attestation par écrit du médecin de l'équipe est nécessaire, qui confirme que le joueur peut à nouveau rejouer à 100% mais qu'il a besoin d'une protection particulière. Cette attestation doit être envoyée à la National League & Swiss League Operations (philipp.bohnenblust@sihf.ch). Le joueur concerné n'est autorisé à jouer avec la protection spéciale qu'après la confirmation par écrit établie par la National League & Swiss League Operations.

Afin qu'un joueur puisse jouer avec une protection spéciale différente du modèle indiqué ci-dessous, cette protection doit être envoyée au préalable pour approbation à National League & Swiss League Operations (philipp.bohnenblust@sihf.ch). Dans un tel cas, la NL & SL Operations décidera de l'admissibilité de la protection après consultation du département Officiating.

Le joueur et son club sont toujours et exclusivement responsables pour déterminer si le joueur peut à nouveau rejouer à 100%.

Cette réglementation est uniquement valable pour la National League, la Swiss League et les U20-Elit (joueurs pouvant jouer avec une demi-visière).





10. Crosse spéciale de joueur (longueur)

Selon la règle 38 de l'IIHF, la longueur maximale d'une crosse de joueur est de 163cm. Une autorisation spéciale pour une crosse plus longue peut être approuvée si un joueur mesure 2 mètres ou plus. La demande pour une autorisation spéciale doit être envoyée à la NL&SL Operations (par e-mail à philipp.bohnenblust@sihf.ch). L'approbation sera confirmée par écrit au club. Cette demande doit être soumise au moins une semaine avant le début de championnat ou au moins une semaine avant le premier match prévu du joueur concerné.

11. Divergences entre les versions

En cas de divergences entre les versions allemande et française des présentes Directives, la version allemande fait foi.